



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revenus fonciers

Question écrite n° 75143

Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la loi de finance 2006. En effet, il semblerait que le Gouvernement souhaite inclure dans le plafonnement des avantages fiscaux, les dispositions en vigueur destinées à soutenir l'investissement locatif immobilier, aussi bien social (PLS) que libre. Cette mesure pourrait mettre en péril la dynamique de construction dont les ménages ont tant besoin pour se loger. L'augmentation du parc de logements permettra de faire baisser l'achat d'un bien. En conséquence, il demande au Gouvernement de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce domaine ainsi que les mesures pour favoriser l'investissement dans le bâtiment.

Texte de la réponse

Dans sa décision n° 2005-530 DC du 29 décembre 2005, le Conseil constitutionnel a censuré l'article 78 de la loi de finances pour 2006 instituant un plafonnement de certains avantages fiscaux. Le Gouvernement étudie, en concertation avec le Parlement, les solutions alternatives qui pourraient être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75143

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 avril 2006

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9338

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4665